

Article 1

Le comité de quartier Gambetta-Révolution organise le concours photo dont le thème est :

ROMAN PHOTO

Une histoire en trois images

Les photos doivent impérativement être prises dans les limites du quartier (rue Nationale - rue Bonfa / rue Enclos Rey - pont de Vierne), à l'exception des projets scolaires.

([pour voir le plan cliquez ici ou sur l'onglet "limites du quartier"](#))

Article 2

Ce concours est gratuit et ouvert à tous (habitants du quartier ou non).

En 2 catégories :

- Catégorie jeunes (jusqu'à 14 ans et les scolaires)
- Catégories adultes (plus de 14 ans)

Il y a trois prix par catégorie et il est nominatif.

En cas de participation de club, classe, il faudra indiquer le nom de l'auteur.

Article 3

Les participants seront jugés selon 4 critères :

- Créativité,
- Intelligibilité de l'histoire,
- Qualité des photos,
- Respect du thème,

Article 4

Date limite de participation : Le 6 décembre 2026 à minuit.

Article 5

Le concours est limité à un roman photo par participant, avec 3 visuels maximum.

Article 6

Merci de nous envoyer vos photos sous format JPEG, PNG ou PDF par mail à l'adresse suivante : concoursphotogambettarevo@gmail.com

- Les trois photos qui constituent votre roman peuvent être sur le même fichier numérique qui doit être nommé par le titre du roman;
- Vous pouvez aussi nous envoyer vos trois photos séparées mais elles doivent être numérotées (1-2-3);
- Vos fichiers doivent être en haute résolution, de taille d'impression d'image supérieure à 21x29,7 cm et d'un poids maximum de 2Mo;
- Les photos envoyées devront être libres de droits;
- Joindre à l'envoi : le formulaire de droit à l'image signé par les personnes portraiturées ainsi que le présent règlement daté et signé.

Article 7

Votre participation sera valide si chacune de ces informations est visible dans votre mail : nom, prénom, âge, adresses des photos prises, le titre de votre roman photo ainsi que le bon pour acceptation du règlement daté et signé (à retrouver en dessous du règlement).

Article 8

Photo-montage autorisé.

L'utilisation d'intelligence artificielle est interdite.

Article 9

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer une incitation à la haine, la discrimination ou la violence. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution à des buts non lucratifs.

Article 10

Exposition en grand format des photos gagnantes le jour de la remise des prix et expositions possibles des meilleures photos dans différents lieux de la ville (commerces, lieux culturels, etc.)

Article 11

Si la photographie représente des personnes (adulte ou enfant), le participant devra avoir l'autorisation de ces personnes ou des parents pour les enfants, afin

de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. Tout participant devra alors faire signer la demande de droit à l'image à la personne photographiée (version imprimable sur le site).

Article 12

Composition du jury :

Seb Jarnot - président

- Pierrette Gaudiat (artiste)
- Yann Roubeau (architecte)
- Sandy Korzekwa (photographe, autrice)
- Thibaud Ferrier (un des lauréats 2024)
- Emma Morin (comédienne et metteuse en scène)
- Jean-Jacques Bouquet (enseignant d'arts plastiques, photographe amateur)
- Sophie Wildbolz (guide conférencière)
- Lionel Jullian (photographe professionnel)